

Paiement de votre cotisation

Si votre cotisation est inférieure à 300 \$, vous devez acquitter votre compte en un seul versement, soit le 2 mars 2020. Si elle est égale ou supérieure à 300 \$, vous pouvez effectuer deux versements, soit le 2 mars 2020 et le 1^{er} juin 2020. Consultez le verso de votre compte de cotisation SDC pour connaître les modalités de paiement.

Paiement par Internet

Vous pouvez payer votre facture par Internet en inscrivant les 14 chiffres du **numéro de référence** figurant sur votre compte de cotisation SDC, sans les traits d'union.

Numéro de référence

XXXXXXXX-XX-XX-XX



Le paiement par Internet est possible pour les institutions financières suivantes :

- Desjardins (Accès D)
- Banque Nationale du Canada
- RBC Banque Royale
- Groupe financier Banque TD
- Banque Scotia
- BMO Groupe financier
- Banque Laurentienne
- Banque CIBC

Des questions

Pour toute question concernant le montant de votre cotisation, son calcul ou la facturation, composez le 311 ou le 514 872-0311 si vous appelez de l'extérieur de l'île de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le budget de fonctionnement de votre SDC, les paramètres de cotisation, les services offerts et activités, veuillez vous adresser à votre SDC.

Société de développement commercial (SDC)

Votre cotisation 2020



Dates d'échéance des versements :

2 mars 2020 | 1^{er} juin 2020

Société de développement commercial

Les sociétés de développement commercial (SDC) sont des associations sans but lucratif qui contribuent au développement économique et à la mise en valeur des artères commerciales dans un secteur donné. Une SDC regroupe les commerces, les entreprises de service et les bureaux professionnels d'un territoire déterminé.

Chaque SDC détermine ses paramètres de calcul de cotisation et adopte son budget de fonctionnement au moment de son assemblée générale annuelle.

La Ville de Montréal offre un soutien aux SDC, notamment en effectuant la facturation et la perception des cotisations annuelles.

En 2020, on compte 23 SDC sur le territoire de la Ville de Montréal.

Liste des SDC en 2020

- Plaza Saint-Hubert : arr. de Rosemont – La Petite-Patrie
- Plaza Monk : arr. du Sud-Ouest
- Promenade Ontario : arr. de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve
- Promenade Masson : arr. de Rosemont – La Petite-Patrie
- Place Sainte-Catherine : arr. de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve
- L'Avenue du Mont-Royal : arr. du Plateau-Mont-Royal
- Promenade Fleury : arr. d'Ahuntsic-Cartierville
- Destination Centre-Ville : arr. de Ville-Marie
- Quartier Latin : arr. de Ville-Marie
- Boulevard Saint-Laurent : arr. du Plateau-Mont-Royal
- Wellington : arr. de Verdun
- Vieux-Montréal Quartier historique : arr. de Ville-Marie
- Du Village : arr. de Ville-Marie
- Jean-Talon : arr. de Saint-Léonard
- Petite Italie – Marché Jean-Talon : arr. de Rosemont – La Petite-Patrie
- Pignons rue Saint-Denis : arr. du Plateau-Mont-Royal
- Quartier Fleury Ouest : arr. d'Ahuntsic-Cartierville
- Les Quartiers du Canal : arr. du Sud-Ouest
- District central : arr. d'Ahuntsic-Cartierville
- Laurier Ouest : arr. du Plateau-Mont-Royal
- Laurier Ouest : arr. d'Outremont
- Expérience Côte-des-Neiges : arr. de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce
- Zone Décarie Nord : arr. de Saint-Laurent

Cotisation annuelle

Les comptes de cotisation SDC sont expédiés à l'occupant qui exploite l'établissement d'entreprise le premier jour de l'exercice financier, soit le 1^{er} janvier. Lorsque l'occupant met fin à ses activités en cours d'année, il n'y a aucun remboursement de la cotisation.

Base de cotisation

La base de calcul de la cotisation est déterminée par chacune des SDC. Celles-ci peuvent opter pour l'un des éléments suivants ou une combinaison de ceux-ci :

- la superficie du local;
- la valeur foncière non résidentielle du local;
- la localisation;
- un montant forfaitaire.

Facteurs qui peuvent influencer votre cotisation en 2020

Plusieurs facteurs peuvent influencer le montant de votre cotisation à la hausse ou à la baisse en comparaison avec la cotisation de l'exercice précédent.

D'une part, chaque SDC adopte un budget de fonctionnement annuel. La variation de ce budget a un impact sur le calcul de la cotisation des membres. D'autre part, les SDC choisissent des paramètres qui définissent la base du calcul des cotisations. Ces paramètres peuvent donc changer et influencer le montant de la cotisation.

De plus, si votre SDC opte pour un calcul basé sur la valeur foncière non résidentielle, la variation des valeurs des immeubles au dépôt du rôle d'évaluation foncière 2020-2022 peut avoir une incidence sur le calcul de votre cotisation. Vous pouvez consulter le nouveau rôle d'évaluation foncière sur le site montreal.ca.